

**Electro Power Systems (EPS) et  
l'Organisation internationale de protection civile (OIPC)  
annoncent leur partenariat pour des applications  
renouvelables hors-réseau assurant l'approvisionnement  
électrique en situations d'urgence**

**Paris, Genève, le 17 avril 2015** – EPS, l'entreprise d'avant-garde des systèmes intelligents de stockage d'énergie à base d'hydrogène, est fière d'annoncer le lancement d'un partenariat majeur avec l'OIPC pour développer l'accès à l'électricité verte dans des situations d'urgence dans le cadre du programme d'assistance de l'OIPC pour le développement de la Protection Civile nationale.

**Carlalberto Guglielminotti, Directeur Général d'EPS, a déclaré :** « *Electro Power Systems est très fière de collaborer avec l'Organisation internationale de protection civile, une organisation mondialement reconnue qui mène d'ambitieuses missions de protection des populations, des biens et de l'environnement.*

*EPS et l'OIPC évaluent ensemble les meilleures solutions technologiques et propres disponibles afin de garantir aux programmes humanitaires de l'OIPC une gestion à distance de micro production d'énergie verte dans des situations d'urgence telles que : tremblements de terre, ouragans, inondations, tempêtes, incendies de forêt, glissements de terrain et avalanches. EPS est convaincue que son expertise technologique unique permettra de fournir la meilleure solution possible de par le monde. EPS est honorée de participer à des programmes si importants ».*

**Une mission commune au service des peuples en situation d'urgence**

La mission principale de l'OIPC est de développer les structures nationales de ses États membres en matière de défense et d'encourager la coopération et la solidarité entre les peuples. Dans le cadre de sa mission globale, et en particulier de son programme d'assistance au développement des structures nationales de protection civile des États membres, l'OIPC a mis en place depuis 2002 un programme de dons d'équipements et des matériaux pour faciliter la résolution de situations d'urgence, tel que l'accès continu à l'électricité dans des situations d'urgence telles que les tremblements de terre, les ouragans, les inondations, les tempêtes, les incendies de forêt, les glissements de terrain et les avalanches. À cet égard, la solution technologique hors-réseau et propre d'EPS peut jouer un rôle majeur dans la résolution des problèmes de continuité à l'échelle mondiale.

EPS et l'OIPC collaborent désormais afin d'identifier et de tester les meilleures solutions possibles et faire face aux besoins qui se posent lors de situations d'urgence et la continuité de garantie aux programmes humanitaires gérés par l'OIPC.

## Communiqué de presse

### A propos de l'OIPC

L'Organisation Internationale de Protection Civile est une organisation intergouvernementale dont l'objectif est de contribuer au développement par les Etats de systèmes propres à assurer protection et assistance aux populations, ainsi qu'à sauvegarder les biens et l'environnement face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme. Les principales appellations de ces systèmes sont la Protection Civile, la Défense Civile, la Sécurité Civile ainsi que la gestion des situations d'urgence. L'OIPC fédère les structures nationales créées à cet effet par les États dans le but de les unir et de favoriser la solidarité entre elles.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.icdo.org/fr/](http://www.icdo.org/fr/)

### A propos d'Electro Power Systems

Electro Power Systems (EPS) est une entreprise d'avant-garde des systèmes intelligents de stockage d'énergie à base d'hydrogène. EPS offre les solutions les plus accessibles et les plus propres du marché grâce à sa technologie auto-rechargeable intégrée verticalement. Les solutions développées par EPS utilisent des technologies sans fil traditionnelles et s'intègrent dans les réseaux électriques pour permettre une gestion intelligente, évolutive durable et décentralisée de l'énergie. La capacité de stockage des solutions d'EPS (de 10kWh à 100 MWh) répond aux enjeux liés à la Transition Energétique allant de l'alimentation auxiliaire (alimentation de secours pour les tours télécoms et les centres de données) aux solutions de support pour le réseau de transport et de distribution électrique (*smart grids* et intégration des énergies renouvelables), permettant ainsi d'améliorer un modèle de production d'énergie avec des infrastructures totalement hors-réseau.

Créé en 2005, le groupe Electro Power Systems (Groupe) a des infrastructures à Moncalieri (Turin) et Aoste en Italie, et avec BNC Corp., à Brighton, Michigan (Etats-Unis). Au cours des trois dernières années, le Groupe a été nommé *World Technologic Pionnier* à l'occasion du Forum Economique Mondial de 2012, a été intégré à la liste des *100 Cleantech Global* en 2012, a été sélectionné en 2014 au Cleantech Forum de San Francisco, a été identifié comme *growing success story* au Cleantech Forum de Rotterdam, et a été sélectionné pour le Tech Tour Growth Forum de Genève et Lausanne.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.electropowersystems.com](http://www.electropowersystems.com)

### Mise à disposition du Prospectus

*Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 7 avril 2015 sous le numéro 15-142, composé du document de base enregistré le 17 mars 2015 sous le numéro I.15-012 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais auprès d'Electro Power Systems, ainsi que sur les sites Internet d'Electro Power Systems ([electropowersystems.com](http://electropowersystems.com)) et de l'Autorité des marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Electro Power Systems attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération. Electro Power Systems attire également l'attention du public sur le fait que la Société n'a historiquement réalisé que des pertes financières.*

### CONTACTS PRESSE

#### FTI Consulting Strategic Communications

Anna Adlewska/Astrid Villette

+33 (0)1 47 03 68 10

[eps@fticonsulting.com](mailto:eps@fticonsulting.com)

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. WS0101.20559590.1

## Communiqué de presse

### Avertissement

*Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.*